



■ Avis de concours

Directive 2014/24/UE

■ **SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

NOM ET ADRESSES

Ville de Creil, Place François Mitterrand B.P. 76, Point(s) de contact : M. Jean-Claude Villemain – Maire de Creil, 60109, Creil Cedex, F, Téléphone : (+33) 3 44 29 50 00, Courriel : sandrine.fernandes@mairie-creil.fr, Code NUTS : FRE22

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.creil.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com>

COMMUNICATION :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_R10xjIFMrn&v=1&selected=0

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique à l'adresse :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_R10xjIFMrn&v=1&selected=0

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :

Autorité régionale ou locale.

ACTIVITE PRINCIPALE :

Services généraux des administrations publiques.

■ **SECTION II : OBJET**

ÉTENDUE DU MARCHÉ

Intitulé : Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur " esquisse + " en vue de la requalification et l'aménagement de la place Saint-Médard à Creil

Numéro de référence : 2020ETU03

Code CPV principal : descripteur principal : 71240000

Mots descripteurs : Assistance technique, Ingénierie, Ouvrage d'infrastructure, Prestations de services

DESCRIPTION

Code(s) CPV additionnel(s) Code CPV principal : 71240000 ; 71300000 ; 71320000

Description succincte : Le présent marché est un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur " Esquisse + " en vue de de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification et l'aménagement de la place Saint-Médard, sis place Saint-Médard 60100 Creil. Le périmètre de l'opération d'aménagement est le périmètre de l'îlot (10 496 m²) et ses accroches urbaines immédiates. Il se situe dans le périmètre des Monuments Historiques (Eglise Saint Médard).

Ce concours est un concours restreint sur " esquisse + " organisé conformément aux dispositions des articles R2162-15 à R2162-21 du code de la commande publique.

La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 6 500 000 euros HT (valeur décembre 2020).

Le marché de maîtrise d'œuvre n'est pas décomposé en lot. Il est toutefois prévu une décomposition en tranches ferme et optionnelle ci-dessous explicitées :

- Tranche ferme : elle correspond aux secteurs situés en intérieur d'îlot ainsi que les accroches urbaines immédiates.

- Tranche optionnelle : elle correspond à l'entrée du centre-ville (Place du Faubourg et accroches immédiates) où les usages motorisés et modes doux doivent cohabiter.

Le présent Concours porte sur l'ensemble du périmètre comprenant la Tranche ferme et la Tranche optionnelle.

Information sur les fonds de l'Union européenne : Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Mots descripteurs : Assistance technique, Ingénierie, Ouvrage d'infrastructure, Prestations de services

■ **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Critères de sélection des participants :

Les critères énoncés sont explicités dans le règlement du concours. 1- Qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate 2- Qualité des références fournies

CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

Informations relatives à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : Les prestations d'architecture sont réservées à une profession particulière. Chaque équipe candidate devra disposer d'un architecte qualifié eu égard aux exigences de la loi no77-2 du 03/01/1977. La composition complète de l'équipe demandée par la collectivité, ainsi que la qualité du mandataire du groupement, sont précisés au point VI.3 "informations complémentaires".

■ **SECTION IV : PROCEDURE**

DESCRIPTION

Type de concours : Restreint.

Nombre de participants envisagé : 3

Critères d'évaluation des projets :

- 1- Qualité urbaine et paysagère et parti esthétique du projet au regard du programme ;
- 2- Qualité fonctionnelle et d'usages au regard du programme ;
- 3- Qualité technique et environnementale du projet notamment au vu des solutions mises en œuvre pour réduire les coûts ultérieurs d'exploitation et de maintenance ;
- 4- Compatibilité du projet avec l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Date limite de réception des projets ou des demandes de participation : 5 février 2021
- 17:00

Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

Date : 19 mars 2021

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :
français

RÉCOMPENSES ET JURY

Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : Une prime est versée, sur proposition du jury, à chacun des candidats admis à participer au concours. Son montant est de 10 000 euros HT. Cette prime est versée, sous réserve de la remise de prestations conformes au règlement du concours. La rémunération de l'attributaire tient compte de la prime qu'il a reçue pour sa participation au concours.

Détail des paiements à verser à tous les participants :

Cette indemnité sera payée dès la décision du Pouvoir Adjudicateur portant sur l'examen des propositions du jury et sur présentation d'une facture à produire par les concurrents. Si la prime est répartie entre les membres du groupement-candidat, toutes les factures sont présentées simultanément par le mandataire, qui aura revêtu de son visa les factures autres que la sienne. Le paiement interviendra selon les règles en vigueur au moment du dépôt de cette facture. Cette facture n'est recevable qu'après approbation de la décision du Maître de l'Ouvrage.

Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
non

■ **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Le présent avis s'adresse à un maître d'œuvre, ou à une équipe de maîtrise d'œuvre, disposant de compétences en paysage-conception, en architecture ayant une approche patrimoniale, en économie de la construction, en ingénierie des structures, et en ingénierie des VRD.
- Le mandataire du groupement est le Paysagiste-Concepteur. Il devra disposer de l'attestation 'Paysagiste-Concepteur'.
- La composition du jury n'est pas encore arrêtée à ce stade de la procédure.
- Les questions des candidats et le dépôt des plis doivent être impérativement remis par voie électronique à l'adresse suivante :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_R10xjIFMrn&v=1&selected=0
- Dans le cadre de cette consultation, la signature électronique du candidat est exigée dès la remise de la candidature.
- Le dossier de candidature devra être composé d'un dossier administratif, des capacités professionnelles et techniques, du carnet de candidature remis selon le modèle joint au dossier de consultation. Le détail des pièces est précisé dans le règlement de concours au point 2.7 - article 7 'Composition et remise du dossier de candidature' disponible sur le profil acheteur 'Achat public' à l'adresse électronique sus-mentionnée.
- La mission confiée comprend : les études d'avant-projet, les études de projet, l'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés publics de travaux, les études d'exécution

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011, AMIENS Cedex 01, F, Téléphone : (+33) 3 22 33 61 70, Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr, Fax : (+33) 3 22 33 61 71, Adresse internet : <http://www.amiens.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Préfecture de Meurthe et Moselle, 1 rue du Préfet Claude Erignac, 54038, Nancy Cedex, F, Courriel : michel.hazotte@meurthe-et-moselle.gouv.fr, Adresse internet : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>

Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique " Télérecours Citoyens " accessible sur le site internet www.telerecours.fr. Vous pouvez contester la présente en saisissant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application " Télérecours Citoyens " accessible sur le site internet - www.telerecours.fr.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours : Service du greffe du tribunal administratif désigné ci-dessus, 80011, AMIENS Cedex 01, F

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 05 janvier 2021.